

# Formulaire de demande d'aide financière

- \* Les zones de saisies accompagnées d'un astérisque rouge doivent être obligatoirement renseignées.
- ▲ Les zones de saisies accompagnées d'un triangle rouge ne sont obligatoires que si le propos vous concerne.

## La demande

### ● Quelle est l'aide demandée à l'Agefiph ?

La demande est déposée par ou pour une personne en situation de handicap \*

La demande est déposée par ou pour un établissement (employeur, organisme...)

Aide Prothèses auditives

Aide aux déplacements

Aide à la création d'entreprise

Aide technique ou aide humaine

Une autre aide à la personne, préciser laquelle :

Aide à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une personne handicapée

Aide à la conclusion d'un contrat de professionnalisation avec une personne handicapée

Une aide à la formation

Une aide à l'adaptation d'une situation de travail ou de formation

Une autre aide, préciser laquelle :

### ● Volet financier

\* Coût total du projet (euros)

\* Montant demandé à l'Agefiph (euros)

TTC  
HT

#### Récupération de la TVA :

Totale

Partielle

Non récupérée

Non soumis à la TVA

#### Avez-vous obtenu des cofinancements :

Prestation de Compensation du Handicap (PCH délivré par la MDPH), Mutuelle, Région, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)... ? \* Oui Non

Si Oui, précisez le montant total des cofinancements (euros) ▲

# La personne en situation de handicap concernée par la demande - 1/2

## ● État-civil

Civilité \*      Madame      Monsieur

Nom de naissance \*

Nom d'usage \*

Prénom \*

Date de naissance \*      Département de naissance \*

Email      Téléphone

Adresse postale 1 \*

Adresse postale 2

Code postal \*      Ville \*

À renseigner uniquement dans le cas où elle est titulaire de la demande : la personne en situation de handicap concernée accepte de recevoir des informations :

de l'Agefiph, cocher la case      des partenaires de l'Agefiph, cocher la case

## ● Titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi \*

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Rente résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et induisant une incapacité partielle permanente au moins égale à 10 %

Allocation adulte handicapé (AAH)

Pension d'invalidité à condition que l'invalidité de la personne concernée réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain

Carte mobilité inclusion comportant la mention invalidité ou carte d'invalidité

Autre catégorie (pensionné de guerre, mutilé de guerre et assimilés...)

Si la demande de titre de bénéficiaire est en cours de première attribution ou de renouvellement, cocher la case

Date de début de validité du titre

Si le titre ne comporte pas de limitation de durée, cocher la case

Date de fin de validité du titre

## ● Nature du handicap

Handicap moteur

Handicap auditif

Handicap mental

Handicap cognitif

Maladie invalidante

Handicap visuel

Handicap psychique

Polyhandicap

# La personne en situation de handicap concernée par la demande - 2/2

## ● Situation vis-à-vis de l'emploi au dépôt de la demande \*

En emploi salarié

En emploi non salarié

En recherche d'emploi

En formation

### ▲ Dans le cas d'un emploi salarié

Raison sociale de l'employeur

Siret

Contrat de travail            En CDI            En CDD

Date de début de contrat

Date de fin (si CDD)

Préciser s'il s'agit d'un contrat spécifique :

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

PEC (CUI-CAE)

CUI (CUI-CIE)

Autre

Non concerné (il s'agit d'un contrat de droit commun)

Durée en mois si CDD

Durée hebdomadaire de travail (heures)

### ▲ Dans le cas d'une recherche d'emploi

Inscription à Pôle emploi            Oui            Non

Si oui, préciser la durée d'inscription :

Moins d'un an

Un à deux ans

Deux ans et plus

### ▲ Dans le cas d'une entrée en formation ou d'une formation en cours

Compléter, en page 4, la rubrique « Employeur, travailleur non salarié, organisme de formation, autre organisme » avec les informations relatives à l'organisme de formation et préciser :

Date d'entrée en formation

Date de sortie

Intitulé de la formation

En formation au sein d'un Établissement / service de préorientation et de réadaptation professionnelle (ESPO / ESRP) ou d'un Centre de réadaptation fonctionnel (CRF) ?

Oui

Non

La demande s'inscrit-elle dans le cadre du dispositif emploi accompagné (décret du 27/12/2016) ?

Oui

Non

## ● Niveau de formation

Niveau 1 (sans niveau spécifique)

Niveau 2 (sans diplôme ou diplôme national du Brevet)

Niveau 3 (CAP, BEP...)

Niveau 4 (Bac général, professionnel, technique, BP, etc.)

Niveau 5 (BTS, DUT, etc.)

Niveau 6 (licence, master 1)

Niveau 7 (Master, etc.)

Niveau 8 (Doctorat)

## ● Qualification professionnelle

Ouvriers

Employés

Cadres et professions intellectuelles supérieures

Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

Professions Intermédiaires

Agriculteurs exploitants

# Employeur, travailleur non salarié, organisme de formation, autre organisme concerné par la demande

## ● Identification

Raison sociale \*

Enseigne commerciale \*

Siret \*

Code NAF 2008

* {	Entreprise privée	Établissement public administratif	EPIC
	Exploitation agricole	Établissement ou service d'aide par le travail (ESAT)	Entreprise de travail temporaire (hors intérim d'insertion)
	Particulier employeur	Entreprise adaptée	Organisme de formation

Uniquement dans le cas d'un particulier employeur en l'absence d'un siret, indiquer le numéro CESU / URSSAF ▲

Dans le cas d'un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) la personne en situation de handicap exerce son activité en tant que : ▲

Salarié de l'encadrement
Usager de l'ESAT

## ● Coordonnées de l'établissement concerné

Adresse postale 1 \*

Adresse postale 2

Code postal \*

Ville \*

## ● Effectif salarié

Indiquer l'effectif salarié de l'établissement :

et le nombre de personnes en situation de handicap employées à ce jour :

## ● Interlocuteur principal

Civilité \* Madame Monsieur

Nom de naissance \*

Nom d'usage \*

Prénom \*

Fonction

Adresse postale 1

Adresse postale 2

Code postal

Ville

Email

Téléphone

Ce contact professionnel sera désigné par défaut gestionnaire du compte en ligne de l'établissement dès lors qu'un gestionnaire n'est pas déjà identifié. Cette information est modifiable en ligne.

L'interlocuteur principal, s'il est titulaire de la demande, accepte de recevoir des informations : de l'Agefiph, cocher la case des partenaires de l'Agefiph, cocher la case

## ● Responsable légal de l'établissement

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Fonction

## ● Accord agréé

L'entreprise dispose-t-elle d'un accord agréé de branche, de groupe ou d'entreprise relatif à l'emploi des travailleurs handicapés ? \* Oui Non

Si oui, préciser la date de début de l'accord ▲ et la date de fin de l'accord ▲

L'entreprise a-t-elle atteint un taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés ? ▲ Oui Non

# Représentant légal en cas de protection juridique ou de mandataire de justice

## ● À compléter uniquement dans l'un des cas suivants :

La demande porte sur une aide à la personne, et la personne en situation de handicap concernée est mineure ou sous protection juridique (tutelle, curatelle...)

La demande porte sur une aide à l'entreprise ou à un organisme, et cette personne morale est représentée par un mandataire de justice (administrateur, liquidateur judiciaire)

### Dans le cas d'un tuteur / curateur / mandataire de justice personne physique

Civilité ▲ Madame Monsieur  
Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲

Prénom ▲

Date de naissance ▲

Département de naissance ▲

Adresse postale 1 ▲

Adresse postale 2

Code postal ▲

Ville ▲

Email

Téléphone

**La personne tutrice ou curatrice accepte de recevoir des informations :**

de l'Agefiph, cocher la case

des partenaires de l'Agefiph, cocher la case

### Dans le cas d'un tuteur / curateur / mandataire de justice personne morale

Siret ▲

Raison sociale

**Interlocuteur principal**  
au sein de l'établissement désigné

Civilité ▲ Madame Monsieur  
Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲

Prénom ▲

Fonction

Adresse postale 1 ▲

Adresse postale 2

Code postal ▲

Ville ▲

Email

Téléphone

**L'interlocuteur principal accepte de recevoir des informations :**

de l'Agefiph, cocher la case

des partenaires de l'Agefiph, cocher la case

## Partenaire intervenu sur la demande

- À compléter si un partenaire est intervenu dans l'identification du besoin et le montage de la demande

Type de partenaire		
	Pôle emploi	Cap emploi
	Mission locale	Prestataire Agefiph
	Organisme de formation	Prestataire Inclu'Pro
	Service de santé au travail (SST)	APEC
	France Service	Autre
Raison sociale ▲		
Adresse postale 1 ▲		
Adresse postale 2		
Code postal ▲	Ville ▲	
Téléphone (Standard) ▲		
Interlocuteur principal ▲	Madame	Monsieur
Nom d'usage ▲		
Prénom ▲		
Fonction ▲		
Adresse postale 1 ▲		
Adresse postale 2		
Code postal ▲	Ville ▲	
Email		Téléphone

**Réservé au partenaire**

**Si cette demande est à traiter en urgence, cocher la case**

**Si cette demande s'inscrit dans le cadre de la démarche confiance, cocher la case**

L'interlocuteur principal accepte de recevoir des informations :

de l'Agefiph, cocher la case                      des partenaires de l'Agefiph, cocher la case

Le titulaire de la demande souhaite-t-il que ce partenaire soit informé du dépôt de la demande à l'Agefiph, puis de la réponse obtenue ?      Oui      Non

**Cas 1 : l'aide est versée au titulaire de la demande ou à son représentant légal : pas de procuration nécessaire, il faut simplement joindre un relevé d'identité bancaire à son nom.**

**Cas 2 : Pour que l'aide de l'Agefiph soit versée sur un autre compte bancaire que celui du titulaire de la demande, une procuration doit obligatoirement être complétée et signée par ce dernier.**

[PAS DE PROCURATION,  
ACCÈS AUX  
CONDITIONS GÉNÉRALES](#)

### Procuration à un particulier pour le versement de l'aide

**Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée sur un autre compte bancaire que le vôtre (celui d'une personne physique).**

[ACCÉDER À LA PROCURATION  
À UN PARTICULIER](#)

### Procuration à un professionnel pour le versement de l'aide

**Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée directement à un fournisseur, prestataire (professionnel, personne morale).**

[ACCÉDER À LA PROCURATION  
À UN PROFESSIONNEL](#)

# Procuration à un particulier pour le versement de l'aide

Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée sur un autre compte bancaire que le vôtre (celui d'une personne physique).

**Je soussigné.e** ▲ Madame Monsieur

**(personne qui demande une aide à l'Agefiph, ou son représentant légal, et qui donne procuration)**

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲ Email

**Si vous agissez en tant que particulier**

Date de naissance ▲ Département de naissance ▲

**Si vous agissez en tant que professionnel : atteste représenter l'établissement suivant**

Raison sociale ▲ Siret ▲

**donne procuration à un particulier** ▲ Madame Monsieur

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲

Adresse postale 1 ▲

Adresse postale 2

Code postal ▲ Ville ▲

**pour recevoir en mon nom et pour mon compte le montant de l'aide financière accordée par l'Agefiph le cas échéant.**

**Je suis informé.e que :**

- **La présente procuration ne vaut que pour la demande d'aide financière qu'elle accompagne**
- **Je suis titulaire de la demande (ou son représentant légal le cas échéant) et à ce titre, je m'engage à respecter les conditions générales applicables aux demandes d'aides financières de l'Agefiph.**
- **Le RIB fourni, dans le cadre de la demande d'aide financière concernée, doit être conforme aux informations saisies dans la présente procuration concernant le destinataire du versement.**

## Informations complémentaires

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement conservent chacun un original du présent document et doivent en fournir une copie à l'Agefiph dans le cadre des démarches à réaliser.

Dans le cadre de la constitution de cette procuration, l'Agefiph met en œuvre un traitement de données personnelles contenant des données personnelles vous concernant nécessaires à l'établissement d'une procuration et donc au versement de l'aide sur le compte bancaire de votre choix.

Ces traitements sont constitués conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à l'instruction d'une demande d'aide financière, à son éventuelle attribution, son versement et son suivi. Les données personnelles concernant le titulaire de la demande et le destinataire du versement qui pourraient figurer dans ce traitement sont destinées à l'Agefiph. Ces données personnelles ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement pourront accéder, modifier, faire valoir leur droit à la portabilité, faire supprimer toutes données les concernant, demander la limitation du traitement de leurs données et s'opposer au traitement de leurs données en prenant contact avec le DPO (par email à l'adresse : [contact-dpo@agefiph.asso.fr](mailto:contact-dpo@agefiph.asso.fr)).

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés soit, via l'URL suivant <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> soit, via courrier postal (3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS cedex 07).

Fait en 2 exemplaires à (ville) ▲

Le (date) ▲

Signature du titulaire de la demande (personne qui demande l'aide de l'Agefiph ou son représentant légal). ▲

- Si vous êtes le représentant légal d'une personne en situation de handicap (parent, tuteur...) ou administrateur/mandataire judiciaire d'une personne morale, c'est bien vous qui donnez mandat et vous devrez fournir le justificatif légal le confirmant (jugement de mise sous tutelle, liquidation judiciaire...).
- En saisissant votre email, vous acceptez d'échanger en ligne avec l'Agefiph.
- Nous demandons toutes ces informations afin de sécuriser la création de votre compte, qui servira à traiter votre demande et à vous donner accès à celle-ci.

# Procuration à un professionnel pour le versement de l'aide

Ce document est à remplir obligatoirement si vous souhaitez que l'aide de l'Agefiph soit versée directement à un fournisseur, prestataire (professionnel, personne morale).

Je soussigné.e ▲ Madame Monsieur

(personne qui demande une aide à l'Agefiph ou son représentant légal, et qui donne procuration)

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲ Email

**Si vous agissez en tant que particulier**

Date de naissance ▲ Département de naissance ▲

**Si vous agissez en tant que professionnel : atteste représenter l'établissement suivant**

Raison sociale ▲ Siret ▲

**donne procuration à un professionnel**

Raison sociale ▲

Siret ▲

Civilité ▲ Madame Monsieur

Prénom ▲ Nom de naissance ▲

Nom d'usage ▲

**pour recevoir en mon nom et pour mon compte le montant de l'aide financière accordée par l'Agefiph le cas échéant.**

Je suis informé.e que :

- La présente procuration ne vaut que pour la demande d'aide financière qu'elle accompagne
- Je suis titulaire de la demande (ou son représentant légal le cas échéant) et à ce titre, je m'engage à respecter les conditions générales applicables aux demandes d'aides financières de l'Agefiph.
- Le RIB fourni dans le cadre de la demande d'aide financière concernée doit être conforme aux informations saisies dans la présente procuration concernant le destinataire du versement.

## Informations complémentaires

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement conservent chacun un original du présent document et doivent en fournir une copie à l'Agefiph dans le cadre des démarches à réaliser.

Dans le cadre de la constitution de cette procuration, l'Agefiph met en œuvre un traitement de données personnelles contenant des données personnelles vous concernant nécessaires à l'établissement d'une procuration et donc au versement de l'aide sur le compte bancaire de votre choix.

Ces traitements sont constitués conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à l'instruction d'une demande d'aide financière, à son éventuelle attribution, son versement et son suivi. Les données personnelles concernant le titulaire de la demande et le destinataire du versement qui pourraient figurer dans ce traitement sont destinées à l'Agefiph. Ces données personnelles ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement pourront accéder, modifier, faire valoir leur droit à la portabilité, faire supprimer toutes données les concernant, demander la limitation du traitement de leurs données et s'opposer au traitement de leurs données en prenant contact avec le DPO (par email à l'adresse : [contact-dpo@agefiph.asso.fr](mailto:contact-dpo@agefiph.asso.fr)).

Le titulaire de la demande et le destinataire du versement ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés soit, via l'URL suivant <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> soit, via courrier postal (3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS cedex 07).

Fait en 2 exemplaires à (ville) ▲

Le (date) ▲

Signature du titulaire de la demande (personne qui demande l'aide de l'Agefiph ou son représentant légal). ▲

- Si vous êtes le représentant légal d'une personne en situation de handicap (parent, tuteur...) ou administrateur/mandataire judiciaire d'une personne morale, c'est bien vous qui donnez mandat et vous devrez fournir le justificatif légal le confirmant (jugement de mise sous tutelle, liquidation judiciaire...).
- En saisissant votre email, vous acceptez d'échanger en ligne avec l'Agefiph.
- Nous demandons toutes ces informations afin de sécuriser la création de votre compte, qui servira à traiter votre demande et à vous donner accès à celle-ci.

# Conditions générales applicables aux aides financières de l'Agefiph, en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - 1/2

## Article 1 – Objet - Conditions d'attribution de l'aide financière

Une aide financière est attribuée par l'Agefiph, dans la limite des fonds disponibles, après examen et validation des pièces transmises lors du dépôt de la demande de l'aide financière.

Au regard des pièces justificatives transmises, l'Agefiph se réserve le droit de modifier ou d'annuler la décision d'attribution de l'aide financière.

L'Agefiph n'accorde pas de financement à titre rétroactif.

## Article 2 – Destination de l'aide financière

L'aide financière est accordée selon les modalités définies par les conditions particulières (contrat d'action, annexes du contrat d'action, lettre d'attribution, notamment). Elle doit être exclusivement utilisée pour la réalisation de l'action financée.

## Article 3 – Modalités d'échanges d'informations

Afin que les échanges avec l'Agefiph soient plus fluides, le titulaire de la demande, représenté par l'interlocuteur désigné dans le cadre de la demande d'aide financière, accepte que ceux-ci soient réalisés en ligne à travers la plateforme digitale de demandes d'aides financières de l'Agefiph, dès lors que l'interlocuteur désigné a activé son compte en ligne.

De même, la communication par le titulaire de la demande de son adresse email à l'Agefiph vaut acceptation de son utilisation pour tout échange relatif au traitement de la demande.

Pour les échanges nécessitant un accusé de lecture, à l'instar des conditions de recevabilité de la lettre recommandée avec accusé de réception pour la voie postale, l'Agefiph s'engage à utiliser un procédé électronique permettant de garantir la fiabilité de l'expéditeur et la date de réception du courrier par le destinataire.

## Article 4 – Les obligations du titulaire de la demande (changement de coordonnées, de nom ou d'adresse...)

Le titulaire de la demande, représenté par l'interlocuteur de l'Agefiph désigné dans le cadre de la demande d'aide financière, s'engage à :

**Fournir** au dossier des pièces justificatives et des informations authentiques. Le titulaire de la demande s'expose à des poursuites pénales en cas d'usage de faux et de déclaration mensongère.

**Réaliser** l'action pour laquelle il sollicite une aide financière si celle-ci lui est accordée.

**Inform**er l'Agefiph :

- De toute modification susceptible d'affecter la date du démarrage et de la durée de l'action ;
- De toutes les évolutions imprévues, intervenues au cours de la réalisation de l'action ;
- De la rupture à l'initiative de l'employeur du contrat de travail au cours de la période couverte par la réalisation de l'action.
- De toutes les aides obtenues et non mentionnées au moment du dépôt du dossier et susceptibles de modifier la participation financière de l'Agefiph au projet ;
- De toutes les modifications susceptibles de survenir dans l'identité ou la domiciliation du titulaire de la demande (changement de coordonnées, de nom ou d'adresse ...).

À défaut de réponse aux demandes de l'Agefiph, le titulaire de la demande sera considéré comme n'ayant pas satisfait à son obligation de réalisation de l'action, objet du financement de l'Agefiph.

Celle-ci sera fondée à lui refuser toute nouvelle aide financière. Cette disposition est applicable même s'il s'avérait que l'action financée a bien été réalisée ou remboursée.

**Autoriser** l'Agefiph à intervenir auprès des co-financeurs pour toutes demandes de renseignements le concernant.

**Ne pas solliciter** une aide de l'Agefiph qui générerait un trop-perçu compte-tenu du coût réel de l'action et des financements obtenus ou dans le cas où le montant total des aides obtenues serait supérieur à celui indiqué dans le dossier par le titulaire de la demande.

**Garantir** à l'Agefiph :

- Qu'il exerce ses activités conformément aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ;
- Qu'il n'est redevable d'aucune somme relativement à une demande d'aide financière qu'il aurait conclue antérieurement avec l'Agefiph et qu'il ne fait ou n'a fait l'objet d'aucun contentieux avec l'Agefiph.

## Article 5 – Contrôle de l'action

L'Agefiph pourra exercer un contrôle sur place et/ou sur pièces afin de vérifier :

- Que l'aide financière a été utilisée dans son intégralité conformément et strictement à l'objet défini à l'article 2 ;
- Que tous les moyens pour la réalisation de l'action ont bien été mis en œuvre.

Aussi, dès que l'Agefiph fait une demande de documents/pièces, le titulaire de la demande s'engage à transmettre l'ensemble des pièces ou documents justificatifs qui permettront à l'Agefiph d'apprécier si tous les moyens financiers ont été utilisés pour la réalisation de l'action et conformément à son objet.

Ce contrôle pourra intervenir à tout moment au cours de la réalisation de l'action et dans un délai de 3 ans à l'issue de la fin de l'action. Ce contrôle pourra être contradictoire.

## Article 6 – Évaluation de l'action

L'Agefiph se réserve le droit de procéder à des études et/ou à l'évaluation de l'action, objet du présent contrat, dans sa pertinence, son utilité, ses impacts au moyen, notamment d'enquêtes réalisées directement auprès des bénéficiaires et indirectement auprès des employeurs et/ou organismes intervenus au cours du dossier. Ces études et/ou évaluations pourront être réalisées par l'Agefiph et/ou par un organisme de son choix.

À des fins d'étude et/ou d'évaluation, l'Agefiph peut en outre être amenée à communiquer des informations contenues dans le présent dossier ou obtenues dans le cadre de la réalisation de l'action, objet du présent dossier, à des prestataires mandatés pour réaliser des études ou évaluations, sans préjudice de l'exercice du droit d'accès ouvert aux personnes concernées et mentionné à l'article relatif à la protection des données.

# Conditions générales applicables aux aides financières de l'Agefiph, en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - 2/2

## Article 7 – Diffusion de l'action

Le titulaire de la demande s'engage à soumettre à l'accord préalable de l'Agefiph tous les supports relatifs aux actions de communication (manifestation, colloque, presse écrite ou audiovisuelle, plaquettes, notamment...) sur lesquelles pourront apparaître, à la demande de l'Agefiph, le logo de l'Agefiph accompagné de la mention « avec le soutien de l'Agefiph ».

Le logo et la dénomination sociale sont la propriété exclusive de l'Agefiph et bénéficient de la protection prévue par le code de propriété intellectuelle. Par ailleurs, pour certaines actions spécifiques et importantes, l'Agefiph pourra demander à participer à la phase d'élaboration et de préparation de la campagne de communication qui s'y rapporte.

L'Agefiph se réserve le droit de citer ou de décrire l'action financée. Elle ne mentionnera nominativement le bénéficiaire de l'aide financière qu'avec son accord.

## Article 8 – Incessibilité de l'aide financière

L'Agefiph a accepté la demande d'aide financière en fonction de ses caractéristiques, de celles de son projet et des garanties qu'il a pu offrir. Le présent contrat a donc été conclu intuitu personae. Il ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré, ni les droits et obligations qui y figurent, à quelque personne et sous quelque forme que ce soit sans l'accord express, préalable et écrit de l'Agefiph.

## Article 9 – Inexécution – Résolution – Restitution des fonds non employés

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action ou d'une disposition des conditions particulières (contrat d'action, annexes du contrat d'action, lettre d'attribution, notamment) ou des conditions générales par le titulaire de la demande, le contrat pourra être résolu de plein droit avec effet rétroactif.

L'inexécution des dispositions s'applique aux cas suivants :

- L'utilisation totale de l'aide financière non conformément à l'article 2 des conditions générales
- L'utilisation partielle de l'aide financière conformément à l'article 2 des conditions générales tout en ayant exécuté intégralement les obligations décrites à l'article 2 des conditions générales
- L'utilisation totale de l'aide financière conformément à l'article 2 des conditions générales mais ne respectant pas toutes les dispositions des conditions particulières et leurs annexes
- L'utilisation de l'aide financière dans son intégralité conformément à l'article 2 des conditions générales mais avec un coût réel de l'action inférieur à celui prévu initialement
- L'utilisation de l'aide financière dans son intégralité conformément à l'article 2 des conditions générales mais avec un montant total des financements obtenus supérieur au coût réel du projet

Cette résolution deviendra effective vingt et un jours après l'envoi par l'Agefiph d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un procédé électronique, exposant ses griefs, à moins que, dans ce délai, le titulaire de la demande n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du code civil.

Le titulaire de la demande sera tenu de restituer l'aide financière perçue dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande de remboursement.

\* Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les dispositions des conditions générales, et si je représente le titulaire de la demande, j'atteste l'en avoir également informé.  
Le titulaire de la demande certifie sur l'honneur l'authenticité des pièces justificatives transmises et des informations communiquées dans le dossier et reconnaît avoir pris connaissance de toutes les dispositions des conditions générales. Le titulaire de la demande s'engage également à réaliser l'action pour laquelle il sollicite une aide financière si celle-ci lui est accordée. Il est informé qu'il s'expose à des poursuites pénales en cas d'usage de faux et de déclaration mensongère.

- |   |  |
|---|--|
| • Dans le cas d'un titulaire de la demande<br>personne physique, saisir ci-dessous :<br>Nom et prénom de la personne handicapée<br>ou de son représentant légal | • Dans le cas d'un titulaire de la demande<br>personne morale, saisir ci-dessous :<br>Nom et qualité de la personne habilitée<br>ou signataire |
|---|--|

\*

Fait le (date) \*

à (ville) \*

Signature \*

## Réexamen de la décision de l'Agefiph

---

Le contractant peut déposer une demande de réexamen de la décision de l'Agefiph. Cette demande de réexamen doit être adressée à l'Agefiph dans un délai d'un mois à compter de la réception de la décision de l'Agefiph.

## Traitement des données transmises

---

L'Agefiph, afin de remplir ses missions, doit mettre en œuvre des traitements de données personnelles. Nous collectons ces données afin de pouvoir échanger avec vous, instruire une demande d'aide financière, allouer ces aides financières, mesurer votre satisfaction, évaluer la qualité de notre offre, vous envoyer des communications informatives et promotionnelles, ainsi que pour produire des statistiques anonymisées.

Dans le cadre de l'évaluation de notre offre, certaines de ces données pourront être récupérées auprès de personnes qui vous ont employé par le passé ou vous emploient.

L'Agefiph se fonde, selon la situation, sur la mission d'intérêt public qui lui a été confiée, sur la nécessité de traiter vos données afin de remplir ses obligations contractuelles, ou sur votre consentement au traitement de ces données personnelles.

Les données que l'Agefiph collecte peuvent être, selon les circonstances :

- Données d'identification
- Données bancaires et financières
- Données physiques
- Nature du handicap
- Éducation, formation, qualification
- Vie professionnelle
- Données de gestion
- Données de connexion
- Données administratives
- Données relatives aux aides et à l'évaluation sociale
- Données de localisation

Vos données personnelles collectées ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à l'instruction et à l'éventuel octroi de l'aide et, à la fin de celui-ci, jusqu'à expiration des durées légales de conservation.

Le recueil de certaines données à vocation statistique est facultatif. En revanche, la collecte de toutes les données marquées d'un astérisque est obligatoire afin d'atteindre les finalités fixées. En cas de non-fourniture de ces données, l'Agefiph ne sera pas en mesure de traiter votre demande d'aide financière.

Ces données sont destinées aux services de l'Agefiph ayant vocation à en connaître, et aux partenaires institutionnels de l'Agefiph (Pôle Emploi, Cap emploi, Mission locale), et à l'ensemble de ses prestataires agissant en qualité de sous-traitants, dès lors qu'ils concourent à la réalisation des finalités visées ci-dessus.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Les droits peuvent être exercés auprès du DPO à l'adresse postale suivante : 192 avenue Aristide Briand 92226 Bagneux Cedex ou par courriel à : [contact-dpo@agefiph.asso.fr](mailto:contact-dpo@agefiph.asso.fr)

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS cedex 07.